

Au cours de la séance qui s'est tenue les 6 et 7 janvier 2009 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a

- approuvé le compte rendu de la séance plénière du 2 décembre 2008
- entendu une communication du président sur la préparation du rapport d'auto-évaluation.
- fait le point sur la préparation du Colloque du 3 février 2009 à DOUAI. M. HETZEL, Directeur général de l'enseignement supérieur interviendra.
- entendu un compte rendu du président après sa rencontre avec les présidents de la CDEFI et de la CGE.
- désigné des rapporteurs pour différentes missions hors suivi périodique.
- approuvé les avis suivants:
  - n° 2008/11-01 relatif à l'Université de Chambéry - Ecole polytechnique universitaire de Savoie,
  - n° 2008/11-02 relatif à l'Université Grenoble-I - Ecole polytechnique de l'Université Grenoble-I,
  - n° 2008/12-01 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble.

Ensuite, la Commission a donné des avis et pris une décision:

### 1/ Suivi périodique du Sud-Est (habilitation à compter de la rentrée 2009)

#### - Région Rhône-Alpes – Académie de Lyon

##### **Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA Lyon):**

Avis favorable à l'habilitation, pour 6 ans, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon* dans les 6 spécialités - *Biosciences – Génie énergétique et environnement – Génie industriel – Informatique – Sciences et génie des matériaux – Télécommunications* - en formation initiale sous statut d'étudiant.
- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon* dans les 2 spécialités – *Génie civil et urbanisme – Génie électrique* – en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.
- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, spécialité *Génie mécanique*, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti (voir ... 4/ Développement de l'apprentissage), et en formation continue.

##### **Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) :**

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

### 2/ Suivi général des habilitations

##### **Ecole supérieure de fonderie et de forge (ESFF) :**

Décision favorable, pour 4 ans à/c de la rentrée 2009 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), d'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de fonderie et de forge*, en convention avec l'*Institut supérieur de mécanique de Paris*, spécialité *Fonderie et forge*, en partenariat avec l'*IESFF*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

.../...

### **3/ Suivi général des habilitations et création d'une nouvelle spécialité**

#### **Université du Mans – Ecole nationale supérieure d'ingénieurs du Mans:**

Avis favorable, pour 5 ans à partir de la rentrée 2009, à l'habilitation de l'Université du Mans à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'Université du Mans* dans les 2 spécialités – *Vibrations, acoustique, capteurs (intitulé se substituant au diplôme actuellement délivré sans indication de spécialité)* – *Informatique (nouvelle spécialité)* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

### **4/ Développement de l'apprentissage**

#### **Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA Lyon):**

Avis favorable à l'habilitation, pour 6 ans, à préparer, en formation initiale sous statut d'apprenti, le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, spécialité *Génie mécanique*.

Cet avis ne concerne que l'option *Plasturgie* dont les enseignements s'effectuent partiellement sur le site d'Oyonnax-Bellignat (Ain)

#### **Institut national polytechnique de Toulouse – Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT) :**

Dans l'attente d'informations complémentaires, l'avis de la Commission est reporté.

André MORA